

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FREDERICTON

LE LUNDI 26 AVRIL 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 26 avril 2010 à 19 h 35 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity et Tony Whalen.

Sont aussi présents :

Melanie D. MacDonald, secrétaire municipale adjointe
Paul Stapleton, administrateur municipal
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur des services communautaires
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Marven Grant, directeur des finances et trésorier
Tina Tapley Jones, gestionnaire des services financiers
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Sean Lee, gestionnaire des Services d'ingénierie
Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par la conseillère Marylin Kerton QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 22 mars 2010 soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

RÉINSCRIPTION ISO 9001:2008

Monsieur le maire est fier d'annoncer que Fredericton a obtenu une réinscription ISO, et il offre des certificats encadrés à Joy Thomas, coordonnatrice de la gestion de la qualité pour la Ville de Fredericton.

Présences

Approbation du procès-verbal

Prière

Réinscription
ISO 9001:2008

Le processus ISO est une norme internationale rigoureuse qui sert de référence en gestion de la qualité et est reconnu à l'échelle mondiale pour attester l'efficacité des opérations d'une organisation. En mai 2004, Fredericton était la première ville du Canada et une des premières en Amérique du Nord à obtenir la certification ISO 9001 pour l'ensemble de son administration.

FREDROCK 2010

FredRock 2010

Réception d'une demande de Mike Babineau et Nick Zildjan visant la tenue de FredRock 2010 au club de rugby de Fredericton et sur des terrains du secteur, y compris le dépotoir à neige municipal qui servira de stationnement, le samedi 31 juillet OU le dimanche 1^{er} août 2010.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à BabZee's Entertainment la permission de tenir le FredRock 2010 au club de rugby de Fredericton et sur des terrains du secteur, y compris le dépotoir à neige municipal qui servira de stationnement, le samedi 31 juillet OU le dimanche 1^{er} août 2010 de 14 h à 23 h 30, sous réserve du respect des recommandations du personnel;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une exemption à l'article 1 de l'arrêté n° S-13 portant sur la nuisance par le bruit soit accordée à BabZee's Entertainment pour les activités liées au FredRock 2010 tenues au Rugby Club de Fredericton et sur des terrains du secteur le samedi 31 juillet OU le dimanche 1^{er} août 2010.

À ce sujet, le maire adjoint Bruce Grandy se dit déçu que les résidents du secteur n'aient pas été consultés à propos de l'activité, qui doit se tenir à ce nouvel endroit.

Mike Babineau précise que lui-même et M. Zildjan ont rencontré le personnel municipal et quelques membres du conseil, en premier lieu dans le processus d'approbation de l'activité par ce dernier, et qu'ils sont prêts à rencontrer les résidents du secteur pour discuter de la question.

Afin de réduire le bruit, le devant de la scène sera orienté le plus possible vers le barrage de Mactaquac.

Les conseillers Stephen Kelly et Jordan Graham félicitent les jeunes hommes pour leur initiative dans la production de cette activité.

Le conseiller Stephen Kelly demande des précisions à Wayne Tallon, directeur des services communautaires, concernant la coordination des

demandes d'activités spéciales de niveau 3. M. Tallon fait savoir que le processus de reformulation de la politique est en cours, et qu'on s'attend à ce que la version définitive soit bientôt achevée; toutes les demandes d'activités spéciales de niveau 3 comprendront un processus de consultation publique.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le maire réitère les commentaires exprimés par Stephen Kelly et Jordan Graham, il loue les organisateurs de réaliser ce type de divertissement à Fredericton et encourage le duo à veiller à ce que les résidents du secteur soient consultés.

LOTISSEMENT – 271, RUE REGENT (CITY OF FREDERICTON)

Lotissement – 271, rue Regent (City of Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton et de Patrick Watt, visant à ajouter une partie du terrain sis au 271, rue Regent au droit de passage public, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Établir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme aux plans III et IV joints au rapport de planification 51/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement, de façon à s'assurer qu'aucune partie du bâtiment n'empiète sur le droit de passage public.
- b) Négocier avec le propriétaire du terrain adjacent sis au 279, rue Regent, et soumettre à son approbation, tout empiètement sur ce terrain, en lien avec le déplacement de la maison en question.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme ainsi que des conditions recommandées.

M. Jon Oliver, vice-président du Fredericton Heritage Trust, exprime au conseil son opposition au fait de soulever et de déplacer la structure de trois étages sise au 271, rue Regent.

M. Jon Oliver s'adresse au conseil

M. Oliver s'est présenté devant le Comité consultatif sur l'urbanisme le mercredi 21 avril 2010 pour transmettre les préoccupations de l'organisation.

M. Don Dennison, représentant de la Queen Square Neighbourhood Association, fait savoir que cette dernière est toujours d'avis qu'il faut examiner avec soin la question de l'élargissement de la rue Regent.

L'Association demande en outre que les commentaires du public soient pris en compte concernant toute possibilité d'accélérer le flux de circulation, tout en sauvegardant l'intégrité du cœur du centre-ville, avant de prendre la décision d'acquérir du terrain.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE SANS UNANIMITÉ, le conseiller municipal Jordan Graham ayant voté contre.

Monsieur le maire, faisant référence à un récent article de *The Daily Gleaner* concernant l'élargissement de la rue Regent, fait remarquer que les quatre nouveaux membres du conseil municipal ne sont peut-être pas très au courant de la question. Par souci d'équité envers ces conseillers, on a demandé au directeur général et au directeur — Ingénierie et travaux publics de rassembler l'information contextuelle à ce sujet.

Le conseiller Jordan Graham demande que la question de la consultation publique soit examinée de façon à faire en sorte que le processus demeure le plus fluide possible, et aussi qu'on prévoie une composante concernant la manière exacte dont la Ville fera appel au public.

Le conseiller Stephen Kelly suggère en outre que l'information contextuelle soit accessible en ligne.

MOTION D'AJOUT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL — DEMANDE DE PROPOSITIONS P 10-09 – SOULÈVEMENT ET DÉPLACEMENT DU BÂTIMENT DE TROIS ÉTAGES SIS AU 271 RUE REGENT

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le rapport du conseil réuni en comité plénier concernant la demande de propositions P 10-09 – soulèvement et déplacement du bâtiment de trois étages sis au 271 rue Regent soit ajouté à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal comme point 7.A.(vii). ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PROPOSITIONS P 10-09 – SOULÈVEMENT ET DÉPLACEMENT DU BÂTIMENT DE 3 ÉTAGES SIS AU 271 RUE REGENT

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Ajout à l'ordre du jour du conseil municipal — Demande de propositions P 10-09 – soulèvement et déplacement du bâtiment de 3 étages sis au 271 rue Regent

Demande de propositions P 10-09 – soulèvement et déplacement du bâtiment de 3 étages sis au 271 rue Regent – contrat adjugé à B. R. DeMerchant (2004) Ltd.

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton (le conseil) autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P 10-09 – soulèvement et déplacement de la maison sise au 271, rue Regent, soit le NID 01458306, à *B.R. DeMerchant (2004) Ltd.*, soumissionnaire moins-disant ayant obtenu la meilleure note et répondant aux spécifications, au coût total proposé de 123 000 \$, TVH comprise;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le conseil autorise par la présente le paiement à Patrick Watt de deux mille cinq cents dollars (2500 \$) comptant, sous réserve des taxes et conditions applicables en contrepartie des coûts engagés.

À ce sujet, le conseiller Jordan Graham demande à quel point d'éventuelles négociations visant un empiètement sur le terrain adjacent sis au 279, rue Regent pourraient modifier le prix proposé.

Jane Blakely, directrice des Services généraux, précise que, peu importe que l'accès au terrain adjacent soit accordé ou non, le soulèvement et le déplacement peuvent être effectués dans l'empreinte actuelle de la maison, si nécessaire. Le prix proposé tient compte des deux possibilités.

Le conseiller Jordan Graham fait savoir qu'il ne donnera pas son appui au projet puisque les coûts associés sont trop élevés et qu'on n'a aucune garantie quant à l'exécution du projet.

Le maire adjoint Bruce Grandy souligne que, le propriétaire de la structure ayant l'intention de faire des rénovations; le déplacement du bâtiment, après rénovation, serait plus coûteux pour la Ville.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE SANS UNANIMITÉ, le conseiller municipal Jordan Graham ayant voté contre.

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté n° Z-2.694 – 369, chemin Lincoln (City of Fredericton)
2. Arrêté n° Z-2.695 – chemin Station (Colpitts Developments)
3. Arrêté n° Z-2.696 – 1080, promenade Brookside (Brookside Stow-it-all)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Confirmation d'arrêtés

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT –
CHEMIN STATION (COLPITTS DEVELOPMENTS)**

Audience publique –
Rezonage et lotissement –
chemin Station (Colpitts
Developments)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), afin de rezoner le terrain sis sur le chemin Station de zone résidentielle deux (R-2), résidentielle quatre-B (R-4B) et espace libre (O.S.) à zone résidentielle six (R-6) et résidentielle neuf-A (R-9A) par la modification de la zone résidentielle six (R-6) afin de permettre la construction de maisons jumelées, sous réserve des dispositions de l'alinéa 8.2.5.4(f)(ii) de l'arrêté de zonage Z-2; et du plan provisoire de lotissement, pour permettre la construction de deux immeubles à appartements totalisant 63 unités d'habitation ainsi que 52 maisons en rangée réparties sur 9 ensembles et 24 unités de maisons jumelées, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale adjointe déclare avoir reçu deux lettres de préoccupations au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.695

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.695, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre.

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.695

À ce sujet, le maire adjoint Bruce Grandy et le conseiller Eric Megarity demandent que le personnel produise, avant la troisième lecture, un rapport fournissant des précisions sur la zone tampon et le flux de circulation prévu dans la zone visée et les environs.

La conseillère Marilyn Kerton demande à M. Craig McElroy de Colpitts Developments si on en est arrivé à une décision concernant la question de la pose de clôtures, qui a fait l'objet d'une discussion à la réunion du Comité consultatif sur l'urbanisme tenue le 17 mars 2010.

M. McElroy fait savoir que, depuis cette réunion, il a rencontré les résidents, dont M. Bob Mabie, pour discuter de leurs préoccupations, et précise qu'une clôture ne constitue pas une solution avantageuse; on utilisera plutôt des zones tampons stratégiquement placées, principalement pour favoriser les déplacements piétonniers directs. À la fin des travaux, la zone sera totalement paysagée.

M. Mabie confirme qu'il est satisfait des solutions proposées aux problèmes qui le préoccupaient.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.695, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.695

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

PROCLAMATIONS

Proclamations

Monsieur le maire Brad Woodside lit les proclamations suivantes :

SEMAINE NATIONALE DU COMPOSTAGE

Semaine nationale de sensibilisation au compostage

ATTENDU QUE la section Fredericton Backyard Composters du Conseil canadien du compostage est un organisme communautaire de bénévoles posant une action concrète pour le réacheminement des déchets et le compostage;

QUE le Conseil canadien du compostage appuie l'organisme Fredericton Backyard Composters dans ses activités de sensibilisation et d'information;

QUE la Semaine nationale de sensibilisation au compostage se tient du 3 au 9 mai 2010.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare par la présente, la période **du 3 au 9 mai 2010, Semaine de sensibilisation au compostage**. J'encourage tous les citoyens, commerces et autres organisations à appuyer cette campagne.

MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE

Mois du patrimoine asiatique

ATTENDU QUE le Sénat et le Parlement canadiens ont déclaré mai, Mois du patrimoine asiatique en reconnaissance de la longue et riche histoire des Canadiens d'origine asiatique. Que le gouvernement canadien reconnaît également les contributions des Canadiens d'origine asiatique à la vie sociale, culturelle, économique et politique de notre ville.

QUE d'autres provinces et villes du Canada dont Halifax, Montréal, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Ottawa, Toronto, Vancouver, Moncton, Saint John et l'Î.-P.-É tiennent chaque année des festivités durant le mois de mai pour célébrer le Mois du patrimoine asiatique;

QUE la communauté asiatique de Fredericton participe pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville et contribue à son développement, à sa croissance et à sa prospérité.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente **mai, Mois du patrimoine asiatique** et invite tous les résidents à participer aux célébrations en reconnaissance des contributions des Canadiens d'origine asiatique à la vie de notre collectivité.

MOIS DE LA SANTÉ VISUELLE

Mois de la santé visuelle

ATTENDU QU'en mai 2010 INCA célèbre le Mois de la santé visuelle afin de sensibiliser les gens à l'importance de préserver la santé visuelle;

QUE plus de 836 000 Canadiens, dont 22 400 au Nouveau-Brunswick, souffrent d'une perte de vision importante;

QUE 4,25 millions de Canadiens souffrent de maculopathie liée à l'âge, de rétinopathie diabétique, glaucome ou cataracte – et que, sans traitement, ces gens risquent, pour la plupart, de souffrir d'une perte de vision importante;

QUE les examens de la vue réguliers constituent le meilleur moyen de détection et de prévention – améliorant les chances de détecter les quatre principales maladies de l'œil assez tôt pour permettre le contrôle et le traitement de la maladie;

QUE le port de verres fumés protège les yeux des rayons UVA et UVB nuisibles;

QU'INCA fournit avec passion un soutien communautaire et des connaissances, et représente les Canadiens aveugles ou mal voyants afin qu'ils jouissent de la confiance, des aptitudes et des conditions nécessaires pour profiter pleinement de la vie.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, proclame par la présente, **mai 2010, Mois de la santé visuelle** à Fredericton. J'encourage tout un chacun à prendre soin de ses yeux, à porter des verres fumés qui protègent des rayons UVA et UVB et à en apprendre davantage sur la protection de la vue.

COLLECTE D'ALIMENTS – CHAÎNE HUMAINE

Marianne DosSantos a présenté une demande en vue de faire approuver la tenue d'une chaîne alimentaire (collecte d'aliments auprès des personnes) sur les trottoirs de la ville, pour livrer les aliments recueillis à la banque alimentaire de Fredericton, rue Grandame, le mardi 18 mai 2010.

Proposé par le conseiller municipal Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée aux étudiants de l'École Sainte-Anne la permission de former une chaîne humaine (cueillette d'aliments auprès des personnes), le mardi 18 mai 2010, sur les trottoirs de la ville, pour livrer les aliments recueillis à la banque alimentaire de Fredericton, rue Grandame, sous réserve du respect des recommandations du personnel municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PONT DU SOUTIEN-GORGE ET DES BOXERS

Réception d'une d'approbation de John Knox pour l'installation d'une chaîne continue de soutiens-gorge et de boxers sur le pont pédestre, le jeudi 27 mai 2010.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à FRED-FM la permission de tendre une chaîne continue de soutiens-gorge et de boxers sur le pont pédestre (des deux côtés extérieurs des parapets) dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Pont du soutien-gorge et des boxers » le jeudi 27 mai 2010 de 4 h du matin à 19 h, sous réserve du respect des recommandations du personnel municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FESTIVAL DES JEUX HIGHLAND DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Karen McLeod présente une demande d'approbation visant la tenue du Festival des Jeux Highland du Nouveau-Brunswick sur le terrain de la Résidence du Gouverneur, du vendredi 23 au dimanche 25 juillet 2010.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Collecte d'aliments – Chaîne humaine

Pont du soutien-gorge et des boxers

Festival des Jeux Highland du Nouveau-Brunswick

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de tenir les Jeux Highland du Nouveau-Brunswick sur le terrain entourant l'Ancienne Résidence du Gouverneur du vendredi 23 au dimanche 25 juillet 2010, sous réserve du respect des recommandations du personnel municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FESTIVAL DES MÉTIERS D'ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Festival des métiers d'art du Nouveau-Brunswick

Réception d'une demande d'approbation d'Amy Dow-Robinson visant la tenue de l'édition annuelle du Festival des métiers d'art du Nouveau-Brunswick à la place des Officiers, du jeudi 2 septembre au dimanche 5 septembre 2010.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Conseil d'artisanat du Nouveau-Brunswick la permission de tenir le Festival des métiers d'arts du Nouveau-Brunswick à la place des Officiers du jeudi 2 septembre au dimanche 5 septembre 2010, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COURSE TERRY FOX 2010 À FREDERICTON

Course Terry Fox 2010 de Fredericton

Réception d'une demande d'approbation de Krista Wilkins visant la tenue de l'édition annuelle de la Course Terry Fox le dimanche 19 septembre 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de tenir la course annuelle Terry Fox à Fredericton le 19 septembre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNB ASSOCIATED ALUMNAE (ASSOCIATION DES ANCIENNES DE L'UNB)

UNB Associated Alumnae

Le conseiller Jordan Graham félicite l'UNB Associated Alumnae qui célèbre son 100^e anniversaire. L'association a été établie en 1910 par un petit groupe de femmes de l'UNB, luttant pour se créer une place solide

et équitable. Aujourd'hui, l'association soutient les étudiantes grâce à de nombreuses bourses d'études et initiatives pour les aider à se faire une place dans le monde.

MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET DE ZONAGE – 634-644, RUE QUEEN (DORA CONSTRUCTION/CITY OF FREDERICTON)

Modification du plan municipal et de zonage – 634-644, rue Queen (Dora Construction/City of Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Dora Construction visant une modification au Plan municipal et à l'arrêté de zonage relativement au terrain sis aux 634-644, rue Queen, afin de permettre la construction d'un hôtel de 126 chambres, d'une hauteur de 36 m, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 21 avril 2010.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme ainsi que des conditions recommandées.

À ce sujet, les conseillers Jordan Graham, Dan Keenan, Scott McConaghy et Stephen Kelly et le maire adjoint Bruce Grandy se disent enchantés par la construction de l'hôtel.

Alex Forbes, directeur adjoint des Services communautaires, souligne que la hauteur de l'hôtel sera comparable à celle de la Banque de Montréal, la structure la plus élevée de Fredericton à l'heure actuelle.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE, ATTENDU QU'À sa séance du 26 avril 2010, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton, en vue de modifier le zonage visant la zone de centre-ville un (CC-1), afin de permettre la construction d'un hôtel de 126 chambres d'une hauteur de 36 m sur le terrain sis aux 634-644, rue Queen, comme le montre l'annexe « A » jointe à cette résolution et qui en fait partie; sous réserve des conditions stipulées;

QUE le plan municipal soit modifié en conséquence;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par la présente l'élaboration d'un arrêté modifiant le plan municipal de façon à faire passer de 12 m à 36 m les paramètres de hauteur maximale de l'enveloppe des bâtiments dans la zone de commerce de détail du

centre-ville, rue King, spécifiés dans les normes de conception, article 3.4, zone centre-ville, en vue de permettre la construction d'un hôtel de 126 chambres aux 634-644, rue Queen, comme précisé dans l'annexe « A » mentionnée ci-dessus; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public, et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 10 mai 2010 à 19 h 30, à la salle du conseil à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

(Le maire adjoint Bruce Grandy était absent de la salle du conseil au moment du vote.)

MODIFICATION DE ZONAGE – 1012, CHEMIN PROSPECT (HILL BROS. REALTY)

Modification de zonage – 1012, chemin Prospect (Hill Bros. Realty)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Hill Bros. Realty visant à modifier la zone route commerciale (H.C.) du terrain sis au 1012, rue Prospect, afin de permettre l'exploitation d'un cabinet de dentiste, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 21 avril 2010.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity ATTENDU QUE pendant la séance du 26 avril 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone commerciale routière (H.C.) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de permettre l'exploitation d'un cabinet de dentiste sur le terrain sis au 1012, rue Prospect, comme le montre l'annexe « A » jointe à cette résolution et qui en fait partie; sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par la présente l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la

Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 25 mai 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 205, AVENUE MCADAM (CITY OF FREDERICTON)

Rezoning et lotissement – 205, avenue McAdam (City of Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson au nom de la Ville de Fredericton, en vue de rezoner le terrain sis au 205, avenue McAdam, de zone de parc (P) à zone résidentielle deux (R-2), et de lotir le terrain afin de créer deux (2) parcelles résidentielles constructibles, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 21 avril 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE, ATTENDU QUE pendant la séance du 26 avril 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 205, avenue McAdam, de zone de parc (P) à zone résidentielle deux (R-2) de façon à créer deux (2) parcelles résidentielles constructibles désignées 10-50 et 10-51 dans la zone résidentielle deux (R-2), comme le montre l'annexe « A » jointe à cette résolution et qui en fait partie; sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par la présente l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 25 mai 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 3.

LOTISSEMENT – 1530, CHEMIN LINCOLN

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE le point concernant le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme intitulé « Subdivision – 1530 Lincoln Road » (Lotissement – 1530, ch. Lincoln) soit reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal du 10 mai 2010, dans l'attente d'un avis juridique sur la procédure à suivre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL –
PROLONGEMENT DE LA RUE REYNOLDS (WOODBURY
DEVELOPMENTS)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Woodbury Developments visant le transfert d'une partie du NID 75381723 (rue Reynolds) au droit de passage public, de façon à créer une servitude de services municipaux de 10 m de largeur, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Concevoir le plan final de lotissement visant à transférer une partie du NID 75381723 au droit de passage public (prolongement de la rue Reynolds) de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 47/10.
- b) Prévoir le prolongement de la rue Reynolds, y compris les services municipaux, jusqu'à la limite ouest du terrain (NID 01489269), à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Accorder gratuitement toutes les servitudes nécessaires aux autorités visées.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions recommandées;

Lotissement – 1530, ch.
Lincoln – Reporté

Lotissement et assentiment
du conseil – Prolongement
de la rue Reynolds
(Woodbury Developments)

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le plan provisoire de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) LTD., intitulé « Subdivision Plan, Woodbury Developments Ltd. Subdivision 2009-1 Creating a Portion of Reynolds Street (Public) and a 10 metre wide Municipal Services Easement » rue Reynolds, à Fredericton, Comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 633, RUE QUEEN (CITY OF FREDERICTON)

Lotissement – 633, rue Queen (City of Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue d'un lotissement visant à ajouter le terrain au droit de passage public au 633, rue Queen, sous réserve de la condition suivante :

- a) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 49/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et la condition recommandée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 1245, CHEMIN HANWELL (TRAINOR SURVEYS LTD.)

Lotissement – 1245, chemin Hanwell (Trainor Surveys Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Trainor Surveys Ltd. visant la création de deux (2) parcelles constructibles et l'ajout du terrain au droit de passage public au 1245, chemin Hanwell, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Soumettre un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 53/10, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Fournir des plans d'accès, de viabilisation et de gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Restreindre l'accès au chemin Hanwell pour le lot 10-37 aux entrées et sorties à droite.

- d) Accorder les servitudes, tant de services municipaux que publics, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Fournir un dispositif antiretour à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Établir toute enseigne conformément à l'article 7 de l'arrêté de zonage Z-2 et en obtenir le permis exigible.
- g) Soumettre un plan de stationnement et de paysagement pour l'aménagement du lot 10-37, ce à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 775, CHEMIN MCLEOD HILL (TRAINOR SURVEYS LTD.)

Lotissement – 775, chemin McLeod Hill (Trainor Surveys Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Trainor Surveys Ltd., au nom de Jason Embleton, en vue d'un lotissement visant à créer une (1) parcelle résidentielle constructible supplémentaire au 775, chemin McLeod Hill, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 50/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Concevoir l'accès (nouvelle entrée) à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Céder le 8 % de terres publiques pour le reste du lot, sous forme d'argent comptant.
- d) S'il y a lieu, soumettre la création du reste du lot 88-221 à l'approbation du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 907, PROMENADE RIVERSIDE (PAT HICKEY)

Lotissement – 907, promenade Riverside (Pat Hickey)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Patrick Hickey visant un lotissement en vue de créer une parcelle résidentielle constructible au 907, promenade Riverside, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 77/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Concevoir l'accès, la viabilisation et la construction de voie à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Construire le plancher du niveau le plus bas de la structure à une hauteur supérieure à la limite d'inondation 1:100 ans et à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Placer toute structure habitable, construite sur le lot proposé, sur un système de plaques sophistiqué ou autre fondation résistant aux inondations, ce à la satisfaction du Service d'inspection des bâtiments.
- e) Ne pas construire d'appartement de sous-sol sur le nouveau lot.
- f) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent comptant.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Rapports du comité plénier

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

PROGRAMME INFRASTRUCTURE DE LOISIRS DU CANADA – TERRAIN DE GAZON ARTIFICIEL

Programme Infrastructure de loisirs du Canada – Terrain de gazon artificiel

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal accepte la lettre d'offre de l'Agence de promotion économique du Canada, datée du

28 janvier 2010, dans le cadre du Programme Infrastructure de loisirs du Canada, concernant une offre de financement de 500 000 \$, pour la construction d'un terrain de turf artificiel adjacent au Centre Grant•Harvey, ET autorise le maire et la secrétaire municipale à signer la lettre d'offre ainsi que tous autres documents nécessaires pour donner suite à cette directive.

À ce sujet, les conseillers Eric Megarity, Stephen Kelly et Scott McConaghy expriment leur reconnaissance pour la contribution du gouvernement provincial à ce chapitre, et ont hâte de voir le terrain terminé en octobre 2010.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

FONDS CHANTIERS CANADA – VOLET COLLECTIVITÉS

Fonds chantiers Canada –
Volet collectivités

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal accepte la lettre d'offre du ministre de l'Environnement, datée du 10 février 2010, dans le cadre du Fonds Chantiers Canada – volet collectivités, concernant une offre de financement de 3 333 332 \$, pour la phase I de l'installation de contrôle de la pollution de la région de Fredericton, ET autorise le maire et la secrétaire municipale à signer la lettre d'offre ainsi que les autres documents nécessaires pour donner suite à cette directive.

À ce sujet, le conseiller Jordan Graham rend hommage au travail considérable mis en branle par le ministre de l'Environnement et le député, Rick Myles, afin de faciliter le financement du projet.

Murray Jamer, directeur — Ingénierie et travaux publics, souligne que les gouvernements fédéral et provincial ont chacun défrayé un tiers des coûts de la phase 1.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DIVISION DE L'IMMOBILIER, FREDERICTON LANDS INC.

Division de l'immobilier,
Fredericton Lands Inc.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise la création, par voie d'arrêté, de la Commission des terres de Fredericton et donne au conseil municipal le mandat de continuer à étudier la possibilité d'une corporation d'aménagement stratégique de terrain; le conseil autorise en outre le transfert de fonds à la Commission des terres de Fredericton, sous réserve de condition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DE LOCATION DE TERRAIN MUNICIPAL – CHEMIN LINCOLN (QUARTIER 8)

Projet de location de terrain municipal – chemin Lincoln (Quartier 8)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'entente de location d'une partie d'environ 1 500 m² du terrain municipal sis sur le chemin Lincoln, soit le NID 75297002, avec SNC-Lavalin Construction (Atlantic) Inc. pour l'établissement du baraquement de chantier, sous réserve des taxes et conditions applicables et que le maire et la secrétaire municipale signent les documents nécessaires pour la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAIN – 271, RUE REGENT (QUARTIER 11)

Proposition d'acquisition de terrain – 271, rue Regent (Quartier 11)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'acquisition d'une partie d'environ 3 m de largeur (façade) du terrain sis au 271, rue Regent, soit le NID 01458306, de Patrick Watt. En contre-partie, la Ville lancera une demande de proposition en vue d'élever la structure de trois étages existante et de la déplacer d'environ 3 m vers l'arrière (ouest) du terrain sur une nouvelle fondation d'environ 9 pi dotée d'un plancher en béton, et de raccorder le bâtiment aux services municipaux et publics, sous réserve des taxes et conditions applicables, et le maire et la secrétaire municipale à signer les documents nécessaires pour la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAIN – 633, RUE QUEEN (QUARTIER 11)

Proposition d'acquisition de terrain – 633, rue Queen (Quartier 11)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'acquisition d'une partie d'environ 63,70 m² du terrain du gouvernement fédéral sis au 633, rue Queen, soit le NID 75360032, pour la somme d'un dollar (1 \$), sous réserve des taxes, rajustements et conditions applicables, et que le maire et la secrétaire exécutent les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Rapport du Comité de développement

Le rapport du comité de développement suivant est présenté :

Avant le vote sur la motion, le conseiller Dan Keenan fournit un bref historique sur M. Alexander « Boss » Gibson, présentant une liste des nombreuses entreprises qu'il a possédées : scierie, usine de bardeaux, usine de tournage, moulin à farine et à moulée, filature de coton, magasin, hôtel, briqueterie, entreprises de cuir, gare ferroviaire, ferronnerie, construction navale, production de glace, transport de charbon et 180 000 acres de bien en propriété franche.

Bien que M. Gibson soit en quelque sorte synonyme de Marysville, le monument commémoratif sera érigé dans le parc Carleton, dans Devon parce que la plupart de ses entreprises étaient situées dans le secteur de Devon.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le monument Alexander « Boss » Gibson soit placé en retrait du sentier dans le parc Carleton, dans Devon.

À ce sujet, le conseiller Dan Keenan mentionne les contributions des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que du Marysville Heritage Committee (comité du patrimoine de Marysville).

Le conseiller Eric Megarity réitère les commentaires du conseiller Keenan et ajoute que M. Gibson a été, de son temps, un personnage politique d'envergure.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(Le maire adjoint Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION, FONDS DE RETRAITE DE FREDERICTON

Conseil d'administration,
Fonds de retraite de
Fredericton

Le conseil d'administration du Fonds de retraite de Fredericton, à sa réunion du 21 avril 2010, a reçu et approuvé les demandes suivantes de départ à la retraite.

- Steven Boucher prendra sa retraite le 1^{er} mai 2010. Il aura fourni 25 années de service (24,1 reconnues) au Service – Ingénierie et travaux publics.
- Pamela Hargrove prendra sa retraite le 6 mai 2010. Elle aura fourni 34,5 années de service à la Ville de Fredericton (secrétaire municipale).
- Malcolm MacKinnon prendra sa retraite le 7 juin 2010. Il aura fourni 34,6 années de service aux Services généraux (division immobilière).
- Murchie (Marven) Grant prendra sa retraite le 1^{er} juillet 2010. Il aura fourni 40,3 années de service (35 reconnues) au Service des finances.
- Brian Phillips prendra sa retraite le 1^{er} août 2010. Il aura fourni 30,1 années de service (29,6 reconnues) aux Services généraux (division immobilière).

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil soit saisi du rapport du conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton, à titre d'information. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE ADJOINT BRUCE GRANDY ASSURE LA PRÉSIDENTE

Le maire adjoint Bruce
Grandy assure la présidence

Sur l'ordre de monsieur le maire Brad Woodside et en accord avec le conseil, le maire adjoint Bruce Grandy assure la présidence à compter de 21 h 1.

Le maire Brad Woodside quitte la salle du conseil.

**APPEL D'OFFRES T10-12 – PROMENADE BROOKSIDE –
AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-12, améliorations à la chaussée du chemin Brookside, à Hogan Paving Ltd., moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 430 969,85 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Appel d'offres T10-12 –
contrat adjugé à Hogan
Paving Ltd.

**APPEL D'OFFRES T10-13 – RUE CHURCH –
RENOUVELLEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL**

Proposé par le conseiller municipal Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-13, rue Church, renouvellement du collecteur pluvial, à Charmac Construction Co. Ltd., moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 209 817,27 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adjudication du contrat
découlant de l'appel
d'offres T10-13 à Charmac
Construction Co. Ltd.

**APPEL D'OFFRES T10-14 – CHEMIN HANWELL –
AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE, PHASE 2**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Appel d'offres T10-14 –
contrat adjugé à Wilson
Builders (1978) Ltd.

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-14, améliorations au chemin Hanwell, Phase 2, à Wilson Builders (1978) Ltd., moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 314 281,25 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-19 – SENTIER LINCOLN – REMISE EN ÉTAT D'UN PONCEAU

Appel d'offres T10-19 –
contrat adjugé à KDB
Engineers/Contractors Inc.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-19, remise en état d'un ponceau du sentier Lincoln, à *KDB Engineers/Contractors Inc.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 44 849,70 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

À ce sujet, le conseiller Tony Whalen fait remarquer que le prix soumissionné est beaucoup plus bas que celui du plus proche concurrent; il demande au personnel de s'assurer que le travail est bien réalisé selon les normes de la Ville.

Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics, fait savoir que la soumission moins-disante est comparable aux estimations de l'ingénieur.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPEL D'OFFRES T10-20 – RUE EDINBURGH – REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU ET D'ÉGOUTS SANITAIRES

Appel d'offres T10-20 –
contrat adjugé à Hazen
Thomas & Sons Contracting
Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-20, rue Edinburgh, remplacement de conduite d'eau et d'égouts sanitaires,

à *Hazen Thomas & Sons Contracting Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 750 356,56 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Brad Woodside regagne la salle du conseil à 21 h 12.

APPEL D'OFFRES T10-21 – PROMENADE LONGWOOD – AMÉLIORATION DES CONDUITES D'EAU ET D'ÉGOUTS SANITAIRES ET DE LA CHAUSSÉE

Adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-21 à Charmac Construction Co. Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-21, améliorations à l'aqueduc, à l'égout sanitaire et à la chaussée du chemin Longwood, à *Charmac Construction Co. Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 1 010 656,18 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-22 – IMMOBILISATIONS 2010 – RUE FRIEL – AMÉLIORATION DES CONDUITES D'EAU ET D'ÉGOUTS SANITAIRES

Appel d'offres T10-22 – contrat adjudgé à Monteith Underground Services Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-22 – Immobilisations 2010, rue Friel, Amélioration des conduites d'eau et d'égouts sanitaires, à Monteith Underground Services Ltd., moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 370 775,60 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LE MAIRE REPREND LA PRÉSIDENTE

Monsieur le maire reprend la présidence à 21 h 14.

Monsieur le maire reprend la présidence

SERVICE D'INCENDIE DE FREDERICTON : RAPPORT ANNUEL 2009

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le rapport suivant soit reçu et classé :

Service d'incendie de Fredericton : Rapport annuel 2009

- Service d'incendie de Fredericton : Rapport annuel 2009

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE 2010 SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

Rapport du premier trimestre 2010 sur les permis de construire

- Rapport du premier trimestre 2010 sur les permis de construire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATIONS – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Désignations – Répertoire local des lieux patrimoniaux

IL EST RÉSOLU que les propriétés suivantes soient inscrites au répertoire local des lieux patrimoniaux :

1. 332, rue Saunders
2. 344, rue Saunders
3. 327, rue Westmorland
4. 338, rue Westmorland
5. 348, rue Westmorland

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Dan Keenan est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

NOMINATION D'AGENTS D'EXÉCUTION, PERSONNEL DE SÉCURITÉ DE LA RÉGIE SANTÉ DE LA VALLÉE (3)

Nomination d'agents d'exécution, personnel de sécurité de la Régie santé de la vallée (3)

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente que Jaret Maurice Richard et Wayne Joseph Sinclair soient nommés agents d'exécution de l'arrêté n T-1, Arrêté visant à régler la circulation et les modifications s'y rattachant, soit le paragraphe 8 sur les voies d'accès des pompiers et l'article 11 sur le stationnement pour handicapés, et que leur nomination prenne effet immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Dan Keenan est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

ASSENTIMENT DU CONSEIL – 362 RUE RIVER

Assentiment du conseil – 362, rue River

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd. intitulé «Subdivision Plan Quigley Subdivision 2009-1 Creating lot 10-29 Parcels, G&H (PUBLIC) and Parcels C, D, E, & F from PIDs 0155381 and 01554971 », 362, rue River, à Fredericton, comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOTION POUR RETIRER LA DEMANDE DE MODIFICATION DE REZONAGE – 150, RUE SMYTHE (ADI LIMITED)

Motion pour retirer la demande de modification de rezonage – 150, rue Smythe (ADI Limited)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que la demande d'ADI Limited, au nom de Jeremy Fox, visant à modifier la zone centre-ville deux (CC-2) en vue de permettre l'exploitation d'un lave-auto au 150, rue Smythe soit *retirée*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'EXEMPTION – ARRÊTÉ N° S-13, ARRÊTÉ CONCERNANT LES NUISANCES SONORES – TRAVAUX DU PONT WESTMORLAND (MINISTÈRE DES TRANSPORTS)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accorde une exemption relativement à l'arrêté n° S-13, Arrêté concernant les nuisances sonores, paragraphe 1.03(f), de façon à permettre au ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, ses représentants, agents, contractants, préposés, employés et ouvriers et toutes autres personnes agissant sous son autorité ou avec sa permission, d'entreprendre le repiquage de nuit au pont de la rue Westmorland, du 10 mai au 18 juin 2010, inclusivement.

À ce sujet, la conseillère Marilyn Kerton fait remarquer que le pont de la rivière Nashwaak nécessite aussi des travaux.

Murray Jamer fait savoir qu'une visite est effectuée chaque année avec le personnel du Service des transports; le problème a été soulevé l'an dernier et M. Jamer espère toujours que le travail sera réalisé cette année.

Le maire adjoint Bruce Grandy fait savoir qu'une réunion du Comité de planification et des priorités est prévue pour le mardi 11 mai 2010 afin d'aborder ces questions.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ARRÊTÉ N° A-10, ARRÊTÉ VISANT À INSTAURER LA COMMISSION DES TERRES DE FREDERICTON

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° A-10, Arrêté visant à instaurer la commission des terres de Fredericton soit lu par titre en premier lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Demande d'exemption – arrêté n° S-13, Arrêté concernant les nuisances sonores – travaux du pont Westmorland (ministère des Transports)

Arrêté n° A-10, Arrêté visant à instaurer la commission des terres de Fredericton

Première lecture de l'arrêté n° A-10

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° A-10, Arrêté visant à instaurer la commission des terres de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° A-10

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 369, CHEMIN LINCOLN (CITY OF FREDERICTON)

Audience publique – rezonage – 369, chemin Lincoln (City of Fredericton)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par la modification de la zone d'espaces libres (O.S.), afin de permettre l'exploitation d'un laboratoire dentaire au 369, chemin Lincoln, sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.694

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.694, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2, Arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.694

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.94 visant à modifier l'arrêté n° Z-2, Arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.694

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 1080, PROMENADE BROOKSIDE (BROOKSIDE STOW-IT-ALL)

Audience publique – Rezonage – 1080, promenade Brookside (Brookside Stow-it-all)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier a zone de développement futur (F.D.), de façon à permettre l'agrandissement de l'entreprise d'entreposage sise au 1080, promenade Brookside, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.696

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.696, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.696

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.696, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.696

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – HAUSSE DES TARIFS DE PARCOMÈTRES ET PROLONGATION DES HEURES DE STATIONNEMENT PAYANT AU CENTRE-VILLE (BUDGET 2010)

Modification de l'arrêté n° T-7 – Hausse des tarifs de parcomètres et prolongation des heures de stationnement payant au centre-ville (budget 2010)

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° T-7.7, arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en premier lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° T-7.7

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE l'arrêté n° T-7.7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-7.7

RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le présent conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture du projet d'arrêté n° T-7.7, arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, que l'arrêté n° T-7.7, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en entier. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° T-7.7 en entier

L'arrêté n° T-7.7 est lu en entier et est joint aux présentes comme **Appendice 4.**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE l'arrêté n° T-7.7, un arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en troisième lieu par titre.

Motion de troisième lecture par titre de l'arrêté n° T-7.7

À ce sujet, le conseiller Jordan Graham fait savoir qu'un grand nombre de préoccupations lui ont été transmises personnellement concernant le pourcentage de hausse proposé; il se demande notamment si les discussions qui ont eu lieu à la récente réunion de Downtown Fredericton Inc. avaient eu des répercussions en ce sens.

Monsieur le maire confirme que la question a fait l'objet de discussions durant le processus budgétaire, et il est au courant que des discussions à ce sujet ont eu lieu récemment.

Le conseiller Graham espère que toutes les parties intéressées continueront d'être consultées pour ce genre de questions.

Le conseiller Stephen Chase se dit aussi préoccupé de la hausse de tarif du stationnement; il suggère de se pencher davantage sur la manière d'harmoniser les services de transports en commun, la disponibilité des stationnements ainsi que leurs tarifs, de façon à renforcer le centre-ville en tant que composante primordiale de Fredericton.

Le conseiller Scott McConaghy souligne que le stationnement au centre-ville est un problème complexe; il ne s'agit pas seulement d'offrir du stationnement gratuit ou de réduire les tarifs, mais aussi d'intégrer le transport en commun dans l'équation. Il est d'avis que les tarifs établis durant le processus budgétaire de 2010 seront comparables à ceux des autres villes de grandeur similaire.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° T-7.7 soit modifié, conformément au paragraphe 2(d), de façon à remplacer le mot « heure » par le mot « jour ». ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La motion initiale de troisième lecture par titre de l'arrêté T-7.7, ainsi modifié, est mise au vote et déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Troisième lecture par titre de l'arrêté n° T-7.7, ainsi modifié

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence de conseillers

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE les conseillers Steven Hicks et Mike O'Brien soient excusés et dispensés de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21 h 36.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett,
Secrétaire de séance